

Département de la Haute-Loire
Arrondissement de Brioude
Canton du Pays de Lafayette
Commune de Saint Georges d'Aurac

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2020

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le jeudi 25 juin 2020 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire sortant.

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Martine GIRE, Claudine PASTRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Yvon DARNE, Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Grégory PITOT

Absent excusé : Jean-Claude TALLOBRE

Secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE

En début de séance Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

-reprise d'une subvention d'investissement sur le budget eau

-reprises de deux subventions d'investissement sur le budget assainissement

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter de délibérer sur ce point.

1. **Compte rendu de la séance du 27 mai 2020** : il est adopté à l'unanimité

2. **budgets primitifs 2020**

a) **Vote des taux d'imposition 2020** : la commission des finances réunie le 15 juin 2020 propose de ne pas augmenter les taux. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

b) **budget primitif commune** : il s'équilibre en fonctionnement à 493 386,44 euros et en investissement 464 320,57 euros. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

c) **budget primitif assainissement** : il s'équilibre en fonctionnement à 52 315,48 euros et en investissement 109 819,50 euros. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

d) **budget primitif eau** : il s'équilibre en fonctionnement à 90 399,10 euros et en investissement 73 938,40 euros. Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

3. **amortissement des travaux réseau AEP(aménagement du bourg) figurant au numéro d'inventaire 01-04-2018** : 190 368 euros sur 30 ans. Adopté à l'unanimité

4. amortissement des travaux réseau EU (aménagement du bourg) figurant au numéro d'inventaire 02-04-2018 : 212 079,26 euros sur 30 ans. Adopté à l'unanimité

5. amortissement des travaux d'éclairage public de la traversée du bourg et de l'église figurant au numéro d'inventaire 01-08-2017 : 22 723,28 sur 15 ans. Adopté à l'unanimité

-reprise d'une subvention d'investissement de la Région budget eau 19 028,60 sur 30 ans. Adopté à l'unanimité

-reprises de deux subventions d'investissement sur le budget assainissement :

26 158,06 Région

51 165,54 Agence de l'Eau

Adopté à l'unanimité

6.a aide financière pour les voyages scolaires : le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder 10 euros par jour et par enfant sous réserve de la participation effective des enfants

6.b Le conseil municipal à l'unanimité autorise le **remboursement des frais kilométriques** aux agents lors de déplacements professionnels

7. autorisation au Maire d'achat sans demande préalable pour un montant de 1500 euros. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité

8. membres siégeant à la commission communale des impôts directs : selon les consignes des services fiscaux, il faut proposer 12 titulaires et 12 suppléants. Outre les 10 conseillers municipaux, 14 personnes seront proposées. Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

9. Projet d'assainissement collectif à la Morge et Flaghac : le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région, du Département et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

10. Installation d'un système de vidéo protection sur la voie publique : 1 sur la place Louis de Cazenave, 2 sur la RN102 pour un montant total hors taxes de 12 092 euros. Le projet pourrait être subventionné à hauteur de 80 %. Le résultat des votes est le suivant : 5 pour, 2 contre, 3 abstentions. Le projet est validé ; le conseil municipal autorise donc le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

11. délégation du conseil municipal au Maire : comme le prévoit l'article L2122-22 du CGCT, le conseil municipal peut déléguer certaines de ses compétences au Maire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer ses compétences au Maire.

La séance est levée à 23h30